

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 JUIN 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Nathalie REGUEIRO,
M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU, M. André LABARTHE,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET,
Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Jeanne LARAN donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

11 - DIAGNOSTIC ENFANCE JEUNESSE

Madame GASTON expose que suite au diagnostic et aux recommandations de la Coopérative du Vent Debout (intégrant les réflexions et propositions des groupes de travail) un document synthèse a été élaboré et présenté lors d'une réunion publique le 20 avril devant l'ensemble des partenaires (IEN, Conseil Général, CAF, CCPO, Pays, DDSCS), des associations et des citoyens (jeunes et moins jeunes) impliqués dans la démarche.

Ce document, réactualisé au vu des enjeux de la réforme des rythmes scolaires, est le fruit d'un travail collectif dont la pertinence a été saluée et validée par les partenaires institutionnels présents (NB : il est possible de le consulter ainsi que le rapport final de la Coopérative du Vent Debout à la Mairie d'Oloron Sainte-Marie ou sur le site internet : www.jeunesse-oloron.com).

.../...

Il dessine les grandes lignes de ce que sera la future Politique Enfance Jeunesse (3-25 ans) et en particulier le Projet Educatif Territorial Enfance (3-12 ans) et Jeunesse (12-25 ans), tout en faisant ressortir les grands enjeux ainsi que des pistes de travail à partir desquelles une réflexion d'ensemble pourra s'appuyer. Cette politique, fondée sur des valeurs partagées, devra permettre aux enfants et aux jeunes de se construire et de construire leur avenir tout en participant à celui du territoire.

Les Chantiers...

Chantier 1 : Les enfants et les jeunes au cœur du projet éducatif territorial (vers une co-éducation et des pédagogies au service du bien-être de tous).

Chantier 2 : La place des jeunes dans le territoire (changer le regard sur les jeunes, accompagner leur autonomie, encourager leur participation et expression)...

Chantier 3 : Garantir l'accessibilité des services et des activités (mobilité, accessibilité sociale et financière, information) et veiller à la mixité.

Chantier 4 : Construire sa vie. Ici tout en ouvrant les horizons : bâtir un territoire d'avenir avec et pour les jeunes... (orientation, formation, emploi, logement, mobilité, culture...).

Une méthode participative pour la mise en œuvre et le suivi des chantiers...

Une équipe de suivi de ce grand chantier (à la manière des comités de pilotage que nous connaissons) réunira trois fois par an les différents partenaires institutionnels et associatifs. Des groupes de travail dont la forme s'inspirera de la dynamique de groupes, initiée pendant le diagnostic, seront mis en place et seront ouverts aux volontaires intéressés. Une fois par an, un Forum Enfance Jeunesse permettra de mesurer et d'évaluer publiquement les avancées du chantier tout en contribuant à le nourrir à partir des regards croisés et compétences complémentaires des différents acteurs concernés.

Des actions et projets déjà initiés...

Le Fanzine LINKULT initié par un collectif de jeunes et accompagné par le Centre Social et la Bourse « Projet Jeune » récemment mise en place, incarnent déjà la volonté de faciliter les initiatives « Par et Pour les Jeunes » en renforçant notamment leur pouvoir d'agir. Par ailleurs, la mise en place d'un café pédagogique regroupant les différents acteurs de l'éducation pour plus de cohérence éducative, la création d'un site internet ressource pour les professionnels enfance-jeunesse du territoire ou encore la prise en compte des besoins des jeunes en matière de logement dans le nouveau Plan Local de l'Habitat récemment voté à la CCPO sont d'autres exemples des dynamiques déjà engagées sur le terrain.

Financement

Lors de la délibération du 23 février 2012, l'étude Diagnostic Enfance Jeunesse, d'un montant de 21 540 € HT (25 761,84 € TTC) avait donné lieu au plan de financement suivant :

CAF : 1 000 €
CCPO : 3 500 €
FEADER : 11 847 €
Autofinancement : 5 193 €
TVA : 4 221,84 €
(Autofinancement total : 9 414,84 €).

Or, la somme réellement payée (20 340 € HT soit 24 326,64 € TTC) inférieure au montant prévu, et de nouvelles informations amènent à revoir et mettre à jour le plan de financement.

En effet, il apparaît pertinent afin de pouvoir solder les recettes du diagnostic enfance jeunesse (sachant que l'une des conditions de versement de l'aide LEADER est que l'ensemble des co-financeurs ait déjà versé leurs aides), de renoncer à la subvention de 1000€ sollicitée auprès de la CAF pour cette étude. En effet les conditions et contraintes de la CAF (la subvention n'est versée que si le diagnostic permet d'identifier des nouvelles actions qui soient éligibles aux critères de la CAF ; critères qui ne sont toujours pas connus pour le prochain contrat enfance jeunesse qui démarre en 2014) ne permettent ni d'avoir une lisibilité sur l'échéance de versement ni de savoir si la subvention sera versée.

Voici donc le nouveau plan de financement :

CCPO : 3 500 €
FEADER : 11 847 €
Autofinancement : 4 993 €
TVA : 3 986,64 €
(Autofinancement total : 8 979,64 €).

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **VALIDE** le nouveau plan de financement.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 juin 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/06/2013

Bernard UTHURRY